

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DOMINIQUE GARRIGUES

enquête publique projet de zonage d'assainissement de la commune de VAUDEVILLE – 54

NANCY le 06 juin 2017

à l'attention de Mr. Vincent STOLL

Maire de la commune de VAUDEVILLE - 54

OBJET : Enquête publique de zonage d'assainissement, rappel des dernières informations suite à la décision de la MRAE.

REF. : avis de la MRAE - 2017 DKGE89 mis en ligne sur le site internet www.mrae.developpement-durable.gouv.fr rubrique évaluation environnementale, sous rubrique examens au cas par cas.

- le 30 mai 2017 la **MRAE a pris la décision** de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet d'élaboration de zonage d'assainissement de la commune de VAUDEVILLE (54), ce qui correspond de fait à un examen « au cas par cas ». Cette prise de décision permet d'ouvrir l'enquête publique (EP).
- la durée de l'EP peut être réduite : en effet l'article L123-P du décret D.2017-626 du code de l'environnement précise que « **la durée de l'enquête peut être réduite à quinze jours** pour un projet, plan ou programme ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale ». Cette disposition est applicable depuis le 1° janvier 2017
- Au vu de ces récentes dispositions je propose de fixer l'enquête publique pour une durée de 15 jours dans la mesure ou le retard dû à la prise de décision de l'autorité environnementale repousse l'enquête sur une trop longue période inutile de vacances d'été.
- Pour ouvrir l'enquête publique vous devez en tant que premier magistrat de la commune prendre un arrêté municipal le plus rapidement possible qui reprend :
 - la délibérations du conseil municipal N°006-2017
 - la nomination par **ordonnance du président du Tribunal Administratif N° E17000012/54 du 13.02.2017 du commissaire enquêteur GARRIGUES Dominique**
 - les dates de la durée de l'EP, fixées **du samedi 24 juin 10h00 au mardi 11 juillet 19h00.**
 - la possibilité de consulter le dossier complet sur le site internet de la commune.
 - outre la mise à disposition au public d'un registre matériel des doléances en mairie, et conformément aux nouvelles dispositions sur la dématérialisation des enquêtes publiques (décret d'application N°2017-626 du 25.04.2017 du code de l'environnement) la population aura la possibilité de déposer les remarques sur l'adresse mail sécurisée de la mairie et/ou directement sur la ligne internet du commissaire enquêteur garriguesce54@gmail.com créé pour l'occasion.

- préciser les dates des 3 permanences du commissaire enquêteur assurées en mairie :

samedi 24 juin 10h00 – 12h00

vendredi 30 juin 16h30 – 18h30

mardi 08 juillet 17h00 – 19h00

● faire publier d'urgence 2 annonces légales à 15 jours d'intervalle dans 2 quotidiens régionaux.

- première **parution jeudi 08 juin** ou vendredi 09 juin au plus tard.

- deuxième parution samedi 24 juin.

● élaborer une affiche format A2 couleur jaune reprenant tous ces éléments pour un affichage public prévu sur les panneaux publics dédiés aux informations communales

Bien cordialement.

CE- D.GARRIGUES

dom.garrigues@laposte.net

 06 61 51 90 57